

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 847

12 novembre 1999

SOMMAIRE

Concordia Investments S.A., Luxembourg	page 40616	Multi Mark S.A., Strassen	40644
Dimpex S.A., Luxembourg	40610	Multinationale Financière S.A., Luxembourg	40622
Dosinvest, S.à r.l., Luxembourg	40610	Museal S.A., Luxembourg	40626
El.Bi.Pa., S.à r.l., Esch-sur-Alzette	40652	Nautilux S.A., Luxembourg	40625
Emerald S.A., Luxembourg	40610	Netco Industries S.A., Luxembourg	40627
Erisider International S.A., Luxembourg	40611	NGI S.A., Luxembourg	40627
Espressocompany S.A., Luxembourg	40611	Novalis Holding S.A., Luxembourg	40626
Européenne de Gestion Hôtelière S.A., Luxembg	40612	Onir S.A. Holding	40626
Europe Vins S.A. Luxembourg, Luxembourg	40612	Optiklux S.A., Esch-sur-Alzette	40629
Euro TelNet S.A., Luxembourg	40611	Orest Investissements S.A., Luxembourg	40628
Felix Giorgetti, S.à r.l., Luxembourg	40615	Oxo International S.A., Luxembourg	40628
Finami 443 S.A., Luxembourg	40613	PARFINEX, Participations et Financements Exté- rieurs S.A., Luxembourg	40630
Finanz Investor AG, Luxembourg	40615	Patech International Holding S.A., Luxembourg	40629
Financial Assets Luxembourg S.A., Luxembourg	40613	Perrette Junior S.A., Luxembourg	40624
Finstrat International S.A., Luxembourg	40613	Perrette S.A., Luxembourg	40619
Futur S.A., Luxembourg	40614	Planfin S.A., Luxembourg	40628, 40629
F. Van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A., Mamer	40613	PLD Management, S.à r.l., Luxembourg	40632
GDL Invest S.A., Luxembourg	40616	Premafin International S.A., Luxembourg	40630
General Pacific Group Holdings S.A., Luxembourg	40610	ProLogis Belgium, S.à r.l., Luxembourg	40633
Gisro S.A., Luxembourg	40616	ProLogis Czech Republic, S.à r.l., Luxembourg	40633
G.M.L. Fin S.A., Luxembourg	40617	ProLogis France, S.à r.l., Luxembourg	40633
G.M.P. Group S.A., Luxembourg	40617	ProLogis France I, S.à r.l., Luxembourg	40634
Gondwana (Investments) S.A., Luxembourg	40611	ProLogis Germany, S.à r.l., Luxembourg	40634
Handlowy Investments II, S.à r.l., Luxembourg	40614	ProLogis International Fund S.C.A., Luxembourg	40634
HDB Holding Benelux S.A., Mamer	40614	ProLogis Italy, S.à r.l., Luxembourg	40635
Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg	40618	ProLogis Netherlands, S.à r.l., Luxembourg	40635
Hermalux, S.à r.l., Mamer	40615	ProLogis Netherlands I, S.à r.l., Luxembourg	40635
Holding de Financements et d'Investissements S.A., Luxembourg	40618	ProLogis Netherlands II, S.à r.l., Luxembourg	40636
Howi, S.à r.l., Luxembourg	40618	ProLogis Netherlands III, S.à r.l., Luxembourg	40636
Hurlimpeck S.A., Luxembourg	40616	ProLogis Netherlands IV, S.à r.l., Luxembourg	40636
Ibitec S.A., Luxembourg	40618	ProLogis Poland, S.à r.l., Luxembourg	40637
IMC S.A., Dudelange	40618	ProLogis, S.à r.l., Luxembourg	40632
Incam S.A., Luxembourg	40619	ProLogis Spain, S.à r.l., Luxembourg	40637
Inro Finance S.A., Luxembourg	40619	ProLogis Spain II, S.à r.l., Luxembourg	40637
Interconti Holdings S.A., Luxembourg	40617	ProLogis UK, S.à r.l., Luxembourg	40639
Italinvest S.A., Luxembourg	40619	Promotel International S.A., Luxembourg	40638
Jenka Holding S.A., Luxembourg	40620	Quimicum S.A., Luxembourg	40629
Kregfima S.A., Luxembourg	40620	Renimax S.A., Luxembourg	40654
Lagendijk Luxembourg Transportbedrijf, S.à r.l., Luxembourg	40620	Resothen S.A., Luxembourg	40638
Lagon International S.A., Luxembourg	40621	Ricfin S.A., Luxembourg	40627
Libanil S.A., Luxembourg	40621	Sanolux, G.m.b.H., Luxembourg	40639
Ligna Industries S.A., Luxembourg	40623	S.B.I. Scan Baltic Investment S.A., Luxembourg	40655
Librairie beim Kiosk, S.à r.l., Schiffange	40621	Schemaventuno Participations S.A., Luxembourg	40655
Litoprint S.A., Luxembourg	40621	Schemaventuno S.A., Luxembourg	40654
Luxmovies, S.à r.l., Luxembourg	40625	Services and Assistance S.A., Luxembourg	40656
Luxus Investissement S.A., Luxembourg	40623	Siclan Holdings S.A., Luxembourg	40656
Manimmo S.A., Luxembourg	40625	Sinclair Holding S.A., Luxembourg	40640, 40644
Marusay S.A., Luxembourg	40626	(La) Sphera S.A., Luxembourg	40649
Medical Participations S.A., Luxembourg	40621	Thiefels et Bourg S.A., Mersch	40648
		Trailer Message International S.A., Luxbg	40647, 40648
		Zurich Unidas S.A., Luxembourg	40623, 40624

DIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 39.794.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 février 1992, acte publié au Mémorial C n° 364 du 26 août 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 170 du 4 avril 1996, en date du 21 août 1997, acte publié au Mémorial C n° 663 du 27 novembre 1997 et en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 689 du 9 décembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIMPEX S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(41539/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

DOSINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 64.052.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 493 du 3 juillet 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOSINVEST, S.à r.l.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(41542/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

EMERALD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.560.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 2 octobre 1996, acte publié au Mémorial C n° 659 du 19 décembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EMERALD S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(41545/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

GENERAL PACIFIC GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.650.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société GENERAL PACIFIC GROUP HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 23 mars 1999, que:

Monsieur Martin Rutledge ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir en son remplacement par la nomination de Monsieur Sean O'Brien, employé privé, demeurant à Bereldange.

La ratification de la nomination de Monsieur Sean O'Brien nommé en remplacement de Monsieur Martin Rutledge ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Martin Rutledge seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41570/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ERISIDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 28.132.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 13, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 1999

Monsieur Angelo Riva a été nommé comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Emilio Riva, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999. L'assemblée générale ordinaire a nommé comme nouveau Président Monsieur Fabio Riva et comme nouveau Vice-président Monsieur Angelo Riva.

Signature.

(41546/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ESPRESSOCOMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.317.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 23 juillet 1999 que le siège de la société a été transféré au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41547/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

EURO TelNet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.925.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 novembre 1996, acte publié au Mémorial C, n° 53 du 5 février 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO TelNet S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

(41551/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

GONDWANA (INVESTMENTS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.776.

Le bilan au 31 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

(41576/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

GONDWANA (INVESTMENTS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.776.

Le bilan au 31 janvier 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

(41577/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

EUROPE VINS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juillet 1996, la composition du Conseil d'Administration de la société a été changée et est au nombre de 4 administrateurs:

Monsieur Bernard Clasen, demeurant à Larochette

Monsieur Hubert Clasen, demeurant à Grevenmacher

Monsieur Xavier Molitor, demeurant à Emerange

Monsieur Jean-Claude Wagner, demeurant à Remerschen.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 juin 1998, Monsieur Hubert Clasen peut engager la société en toute chose.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juin 1999, Monsieur Carlo Clausse peut engager la société pour un montant d'un million.

Luxembourg, le 2 septembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41552/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

EUROPEENNE DE GESTION HOTELIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 53.076.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Signature.

(41553/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

EUROPEENNE DE GESTION HOTELIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 53.076.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à 10.00 heures le 6 mai 1997*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du Jour:

1. Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
3. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1996 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;
4. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996;
5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel comme Président de la présente.
2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
3. Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996, à savoir une perte de 183.374,- LUF.
4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41554/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.270.

EXTRAIT

Lors du Conseil d'Administration tenu le 2 août 1999, les décisions suivantes ont été prises:

- retrait du mandat donné à M. H. Ester afin de signer au nom et pour le compte de la société;
- co-optation de M. H. A. Faber aux fonctions d'administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires;
- ces deux résolutions ont effet immédiat.

Mamer, le 2 septembre 1999.

Pour la société
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41555/695/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

FINAMI 443 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.648.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

FINAMI 443 S.A.

A. Renard H. Hansen
Administrateur Administrateur

(41558/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

FINANCIAL ASSETS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.008.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

FINANCIAL ASSETS LUXEMBOURG

F. Mesenburg C. Schlessner
Administrateur Administrateur

(41559/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

FINSTRAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 49.054.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Signature.

(41563/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

FINSTRAT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 49.054.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à 12.00 heures le 13 mai 1997*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;

3. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1996 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat;

4. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996;

5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel comme Président de la présente.

2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;

3. Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996, à savoir une perte de 788.202,- LUF.

4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41564/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

FUTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 25.722.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

FUTUR S.A.

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

(41566/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

HANDLOWY INVESTMENTS II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 61.343.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 13, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'unique associé en date du 14 juillet 1999

Sont nommés gérants, leurs mandats prenant fin lors de la réunion de l'unique associé qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

– Monsieur Jerzy Suchnicki, directeur de banque, demeurant à Warsaw (Pologne), Président;

– Monsieur Marcin Halicki, banquier, demeurant à Warsaw (Pologne), Vice-Président;

– Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;

– Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

– Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

(41578/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

HDB HOLDING BENELUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 48.910.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on September 1, 1999, Vol. 528, Fol. 26, Case 5, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on September 3, 1999.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, September 2, 1999.

(41582/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

FINANZ INVESTOR AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 56.365.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Signature.

(41560/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

FINANZ INVESTOR AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 56.365.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à 18.00 heures le 3 mars 1998*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Alexandre Vancheri comme Président de la présente.
2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
3. Après présentation et analyse des états financiers 1997, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter le bénéfice de 1.410.048,- LUF de l'exercice clos au 31 décembre 1997, après affectation de 881.945,- LUF à la réserve légale;
4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 19.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41561/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

FELIX GIORGETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 38.804.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 mai 1999

L'assemblée générale extraordinaire de FELIX GIORGETTI, S.à r.l. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

* Est nommée réviseur d'entreprises:

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.,

3, route d'Arlon

L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41569/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.813.

Il résulte d'un acte de transfert effectué sous seing privé en date du 10 août 1999, que Monsieur Tom Thomson a vendu 85.000 (quatre-vingt-cinq mille) parts de la société HERMALUX, S.à r.l. à CITADEL HOLDINGS PLC.

Par conséquent depuis le 10 août 1999, la société à responsabilité limitée HERMALUX, S.à r.l. a pour unique associé CITADEL HOLDINGS PLC, Spring Gardens 6, Citadel Place, Tinworth Street, Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 2 septembre 1999.

EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41584/695/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

GDL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.600.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41567/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

GDL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.600.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 juin 1999, que:

* L'assemblée a été informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2001.

* L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41568/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

GISRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 24.926.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour GISRO S.A.
KREDIETRUST

Signature Signature

(41571/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

HURLIMPECK, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 67.773.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 août 1999, que:

Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, est coopté aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Madame Malou Faber, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41587/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

**CONCORDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. GLENCAGLE INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.054.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Signature.

(41572/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

G.M.L. FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.715.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.M.L. FIN S.A.

Signature

Signature

Un administrateur

Un administrateur

(41573/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

G.M.L. FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.715.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 décembre 1998

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 novembre 1998 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

G.M.L. FIN S.A.

Signature

Signature

Un administrateur

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41574/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

G.M.P. GROUP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.380.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

G.M.P. GROUP

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(41575/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

INTERCONTI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 33.499.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 avril 1990, acte publié au Mémorial C, n° 367 du 9 octobre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 novembre 1991, acte publié au Mémorial C, n° 164 du 25 avril 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 198 du 4 mai 1995.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 15, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERCONTI HOLDINGS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(41590/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

INRO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.919.

Le bilan au 31 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

INRO FINANCE S.A.

F. Mesenburg H. Hansen
Administrateur Administrateur

(41591/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ITALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 34.915.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41592/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ITALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 34.915.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mai 1999

– La démission de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, en tant que commissaire aux comptes est acceptée. La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg, est nommée en son remplacement jusqu'à l'assemblée de 2002.

Luxembourg, le 14 mai 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour ITALINVEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41593/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

INCAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 56.827.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Signature.

(41594/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

PERRETTE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.375.

DISSOLUTION

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 août 1999

Il résulte du procès-verbal que:

- l'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat;

- l'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société PERRETTE S.A., Société Anonyme en liquidation, a définitivement cessé d'exister;

- l'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour PERRETTE S.A. (en liquidation)

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41639/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

JENKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.972.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

* Report à nouveau LUF (326.942,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Signature.

(41595/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

JENKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.972.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

* Report à nouveau LUF (352.945,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Signature.

(41596/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

JENKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.972.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 août 1999, que:

* Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L),

* Monsieur René Schmitter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg,

ont été élus Administrateurs en remplacement de MM. Franz Prost et Paul Laplume, Administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41597/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

KREGFIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 20.020.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

KREGFIMA S.A.

A. Renard

J.-P. Reiland

Administrateur

Administrateur

(41599/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LAGENDIJK LUXEMBOURG TRANSPORTBEDRIJF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 27.892.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1999, vol. 527, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(41600/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LAGON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 24.664.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LAGON INTERNATIONAL HOLDING S.A.

A. Renard
Administrateur

C. Schlesser
Administrateur

(41601/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LIBANIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 21.293.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 1999

Le domicile de la société est transféré au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

Le 1^{er} septembre 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour LIBANIL S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41602/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LIBRAIRIE BEIM KIOSK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3876 Schifflange, 3, rue C.M. Spoo.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(41603/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LITOPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.107.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LITOPRINT S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(41606/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

MEDICAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 54.376.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDICAL PARTICIPATIONS S.A., avec siège social au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu le 15 mars 1996 par le notaire soussigné alors de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 306 du 25 juin 1996,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Freddy Dhuygelaere, commerçant, demeurant à B-2870 Puurs, qui désigne comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Marc Van Gysegghem, commerçant, demeurant à Sint Agatha Berchem (B).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur la liste de présence signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le

notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

Agenda

1. Modification de l'objet actuel de la société comme suit:

«La société a pour objet l'importation et la commercialisation de tous appareils, équipements et produits médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques, et de laboratoires, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

2. Modification de l'article 4 des statuts afin de l'adapter à la résolution prise sur base de l'agenda.

3. Nomination d'un administrateur-délégué, savoir Monsieur Vanslebrouck Robert.

4. Changement d'un administrateur démissionnaire, Monsieur Dries Alain et nomination de Monsieur Van Gyseghem Marc en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

5. Modification de l'article 16 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet actuel de la société comme suit:

«La société a pour objet l'importation et la commercialisation de tous appareils, équipements et produits médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques, et de laboratoires, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts afin de l'adapter à la résolution prise sur base de l'agenda.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de nommer un administrateur-délégué, savoir Monsieur Vanslebrouck Robert jusqu'à l'assemblée générale de 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Dries Alain en tant qu'administrateur à compter de ce jour et nomme par les présentes Monsieur Van Gyseghem Marc en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale de 2003.

Cinquième résolution

L'article 16 des statuts est modifié en vue d'avoir la teneur suivante:

La société est engagée en toute hypothèse par la signature de l'administrateur-délégué ou par des délégués désignés par ce dernier.

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à approximativement à la somme de LUF 29.163,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Dhuygelaere, G. Saddi, M. Van Gyseghem, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1999, vol. 118S, fol. 79, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

J. Delvaux.

(41613/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

MULTINATIONALE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 13.729.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

MULTINATIONALE FINANCIERE S.A.

J.-R. Bartolini C. Schlessner

Administrateur Administrateur

(41620/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LIGNA INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.150.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Signature.

(41604/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LIGNA INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.150.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à 16.00 heures le 3 mars 1998*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. - L'assemblée générale ordinaire a élu Madame Anique Klein comme Présidente de la présente.
2. - Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
3. - Après présentation et analyse des états financiers 1997, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1997, à savoir une perte de 2.566.086,- LUF.
4. - L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 17.00 heures.

Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41605/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.127.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LUXUS INVESTISSEMENT S.A.
Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(41607/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

**ZURICH UNIDAS S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. OXFORD FINANCIAL SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.)**
Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 57.338.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Marthe Thyes-Walch, mit dem Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, in dessen Besitz und Verwahr diese Urkunde verbleibt.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft OXFORD FINANCIAL SERVICES S.A., mit Amtssitz zu L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxembourg, Sektion B unter Nummer 57.338, gegründet gemäss Urkunde vom 9. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 122 vom 13. März 1997 (p. 5820).

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxembourg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigelegt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 100 (einhundert) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken) die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (ein Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und, dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

*Tagesordnung
Änderung der Firmierung*

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die anonyme Gesellschaft vom heutigen Tage an die Bezeichnung ZURICH UNIDAS S.A. führen soll.

Artikel eins der Satzung wird also ab heute ergänzt um folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Es besteht eine luxemburgische Soparfi-Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ZURICH UNIDAS S.A.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: J. Van Leuvenheim, P. Van Hees, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 3CS, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. August 1999.

J. Elvinger.

(41632/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

**ZURICH UNIDAS S.A., Société Anonyme,
(anc. OXFORD FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.338.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(41633/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

PERRETTE JUNIOR S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.376.

DISSOLUTION

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 août 1999

Il résulte du procès-verbal que:

- l'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat;

- l'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société PERRETTE JUNIOR S.A., Société Anonyme en liquidation a définitivement cessé d'exister;

- l'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 1999.

Pour PERRETTE JUNIOR S.A. (en liquidation)

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41640/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LUXMOVIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.814.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 juillet 1999 que le siège social de la société est transféré à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1999, vol. 528, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41608/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

MANIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.512.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41609/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

MANIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.512.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 juin 1999 que:
- L'assemblée a été informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2003.

- L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41610/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

NAUTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.105.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(41622/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

NAUTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.105.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 11 mai 1999 que:

- L'assemblée a été informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2000.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41623/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

MARUSAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.849.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41611/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

MARUSAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.849.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 11 juin 1999 que:

- L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2003.

- L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41612/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

MUSEAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 19, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 66.413.

Par décision du Conseil d'Administration au siège social en date du 15 avril 1999, le siège social a été transféré du 11, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, au 19, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Pour MUSEAL S.A.

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1999, vol. 314, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(41621/597/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

NOVALIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 19.763.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

NOVALIS HOLDING S.A.

F. Simon

A. Renard

Administrateur

Administrateur

(41627/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ONIR S.A. HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.666.

Les administrateurs, Messieurs Robert Becker, Claude Cahen et Madame Solange Rischard-Bintener, ainsi que le Commissaire, Monsieur Thierry Hellers, présentent leur démission.

La Fiduciaire BECKER + CAHEN dénonce le siège social mis à la disposition de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 18, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41628/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

NETCO INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 57.203.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Signature.

(41624/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

NETCO INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 57.203.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à 16.00 heures le 3 mars 1998*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. - L'assemblée générale ordinaire a élu Madame Anique Klein comme Présidente de la présente.
2. - Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
3. - Après présentation et analyse des états financiers 1997, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1997, à savoir une perte de 353.560,- LUF, après constitution d'une provision pour impôts de 272.108,- LUF.
4. - L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 17.30 heures.

Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41625/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

NGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 64.060.

Extrait d'une décision circulaire du Conseil d'Administration en date du 15 septembre 1998

Il résulte d'une décision circulaire du Conseil d'Administration, que le Conseil d'Administration a décidé:
- de transférer l'adresse du siège social de la société du 18, rue Dicks à L-1417 Luxembourg aux 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 1999.

Pour NGI S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41626/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

RICFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 43.154.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue le 5 août 1999 de 12.00 heures à 12.15 heures*

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Nous avons pris connaissance du rapport sur l'exercice 1998 présenté par le conseil d'administration et du rapport de révision du commissaire.

Deuxième résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ci-présentés par le commissaire ont été approuvés.

Troisième résolution

Par votes séparés, l'Assemblée Générale Ordinaire accorde une décharge complète aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 1998.

Quatrième résolution

Les bénéficiaires qui apparaissent dans les comptes annuels sont reportés à nouveau.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate la démission de Monsieur Carlos Zeyen et la nomination de M^e André Marc au Conseil d'administration lors de la réunion circulaire du 21 octobre 1998 et proroge le mandat de tous les administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période d'un an; ce mandat prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire délibérant sur les comptes de 1999.

Pour l'exactitude de l'extrait
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41668/577/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

OXO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.952.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41634/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

OXO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.952.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 4 juin 1999 que:

- L'assemblée a été informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2001.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41635/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.078.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

OREST INVESTISSEMENTS S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(41631/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

PLANFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.687.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41641/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

PLANFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 67.687.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 août 1999

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2004.

Luxembourg, le 2 août 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour PLANFIN S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41642/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

PATECH INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 58.169.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: BEF (835.041,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Signature.

(41688/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

OPTIKLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 28, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 64.061.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41629/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

OPTIKLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 28, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 64.061.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 7 juin 1999 que:

- L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2003.

- L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Franck Ruban.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41630/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

QUIMICUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 41.114.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 528, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(41663/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

PARFINEX S.A., PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.938.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 1999, vol. 528, fol. 13, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

Signatures de catégorie A:

- Monsieur Fabio Riva, industriel, demeurant à Milan (Italie), Président;
- Monsieur Angelo Riva, industriel, demeurant à Lugano (Suisse), Vice-président.

Signatures de catégorie B:

- Madame Fabienne Goffin, administratrice d'entreprises, demeurant à Ham-sur-Heure (Belgique), Administrateur-Délégué;
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- ARTHUR ANDERSEN & CO, Société Civile, 6, rue Jean Monnet, Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Signature.

(41636/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

PREMAFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.715.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq (5) août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée PREMAFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.715.

Ladite société constituée en vertu un acte reçu par-devant Maître Gérard Lecuit en date du 19 novembre 1991, publié au Mémorial C - 1992, page numéro 9007.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial C - 1998, page numéro 20874.

Ladite société a un capital social actuel de LUF 14.600.000,- (quatorze millions six cent mille francs luxembourgeois), représenté par 14.600 (quatorze mille six cents) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Federica Bacci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité du capital social de BEF 14.600.000,- (quatorze millions six cent mille francs belges) est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social souscrit de LUF 8.375.000,- (huit millions trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois),

pour porter le capital social actuel de LUF 14.600.000,- (quatorze millions six cent mille francs luxembourgeois) à LUF 22.975.000,- (vingt-deux millions neuf cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois),

par la création de 8.375 (huit mille trois cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune,

donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

2) Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3) Réduction du capital social à concurrence d'un montant de LUF 16.375.000,- (seize millions trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois),

pour le ramener de son montant actuel de LUF 22.975.000,- (vingt-deux millions neuf cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois) représenté par 22.975 (vingt-deux mille neuf cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune,

à LUF 6.600.000,- (six millions six cent mille francs luxembourgeois), représenté par 6.600 (six mille six cents) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune,

par l'annulation de 16.375 (seize mille trois cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), en vue d'absorber des pertes réalisées jusqu'à due concurrence.

4) modification de l'article 5 (version anglaise et française) en vue de l'adapter aux résolutions à prendre par rapport aux points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour.

5) divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de LUF 8.375.000,- (huit millions trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois),

pour porter le capital social actuel de LUF 14.600.000,- (quatorze millions six cent mille francs luxembourgeois) à LUF 22.975.000,- (vingt-deux millions neuf cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois),

par la création de 8.375 (huit mille trois cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement par les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle.

Souscription

Alors sont intervenus aux présentes les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE pour laquelle agissent, Monsieur Gustave Stoffel et Monsieur Claudio Bacceli, préqualifiés,

en vertu de 2 procurations données le 2 août 1999,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des huit mille trois cent soixante-quinze (8.375) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société,

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces en lires italiennes de la contre-valeur d'un montant total de LUF 8.375.000,- (huit millions trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des huit mille trois cent soixante-quinze (8.375) actions nouvelles par les actionnaires existants.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de LUF 16.375.000,- (seize millions trois cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois),

pour le ramener de son montant actuel de LUF 22.975.000,- (vingt-deux millions neuf cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois) représenté par 22.975 (vingt-deux mille neuf cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune,

à LUF 6.600.000,- (six millions six cent mille francs luxembourgeois), représenté par 6.600 (six mille six cents) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune,

par l'annulation de 16.375 (seize mille trois cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), par l'absorption des pertes réalisées jusqu'à due concurrence.

La preuve des pertes réalisées a été rapportée au notaire par un bilan au 31 décembre 1998 dûment approuvé par l'assemblée.

Troisième résolution

A la suite des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts (version anglaise et française), afin que ce dernier ait la teneur suivante:

Version anglaise

The corporate capital is set at LUF 6,600,000.- (six million six hundred thousand Luxembourg Francs), represented by 6,600 (six thousand six hundred) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg Francs) each, fully paid up.

Version française

Le capital social souscrit de la société est fixé à LUF 6.600.000,- (six millions six cent mille francs luxembourgeois) représenté par 6.600 (six mille six cents) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation/réduction de capital est évalué approximativement à LUF 141.670,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, F. Bacci, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 118S, fol. 83, case 4. – Reçu 83.750 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1999.

J. Delvaux.

(41644/208/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

PLD MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.428.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.

2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis Kingspark, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, has been elected as a manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for an unlimited period of time and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by his sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

*Signature
Manager*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41643/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.424.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.

2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis Kingspark, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

*Signature
Manager*

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41645/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis BELGIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.855.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis Kingspark, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41646/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis CZECH REPUBLIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.269.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis KINGSPARK, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41647/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.260.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis KINGSPARK, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41648/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis FRANCE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.108.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis KINGSPARK, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41649/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.856.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis KINGSPARK, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41650/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis INTERNATIONAL FUND SCA, Société en commandite par actions.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.340.

Excerpt of the resolutions of the Annual General Meeting of Shareholder taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the General Partner for the financial year ended December 31, 1998.
2. ARTHUR ANDERSEN, Société civile, having its registered office at 6, rue Jean Monnet in Luxembourg be re-elected as auditors to the Company until the next annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts as at December 31, 1999.

Date: July 20th, 1999.

GENERAL PARTNER
FLD MANAGEMENT, S.à r.l.
Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41651/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.857.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.

2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis KINGSPARK, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41652/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis NETHERLANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.261.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.

2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis Kingspark, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, has been elected as a manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by his sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41653/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis NETHERLANDS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.621.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.

2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis Kingspark, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, has been elected as a manager of the Company.

The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by his sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41654/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis NETHERLANDS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.896.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis Kingspark, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, has been elected as a manager of the Company.
The newly elected manager has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by his sole and individual signature.
3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41655/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis NETHERLANDS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.974.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis KINGSPARK, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41656/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis NETHERLANDS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.975.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis KINGSPARK, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41657/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis POLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.858.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis KINGSPARK, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41658/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis SPAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.897.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis KINGSPARK, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41659/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis SPAIN II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.261.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis KINGSPARK, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41660/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

PROMOTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 16.282.

Le bilan au 31 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour PROMOTEL INTERNATIONAL S.A.

S.G.G.

Signatures

(41662/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

RESOTHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.219.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Signature.

(41665/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

RESOTHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.219.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à 10.00 heures le 5 mai 1997*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. - L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Marc Lefevre comme Président de la présente.
2. - Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
3. - Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996, après affectation de 125.000,- LUF à la réserve légale.
4. - L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41666/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

RESOTHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.219.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à 10.00 heures le 4 mai 1998*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. - Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire.
2. - Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
3. - Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1997 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
4. - Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997.

5. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. - L'assemblée générale ordinaire a élu Madame Touria Boumezlag comme Président de la présente.
 2. - Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
 3. - Après présentation et analyse des états financiers 1997, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1997, à savoir une perte de 189.817,- LUF.
 4. - L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997.
- Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41667/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

ProLogis UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.898.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 20, 1999

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the managers for the financial year ended December 31, 1998.
2. Mr John Cutts, Chief Development Officer of ProLogis KINGSPARK, residing at Kingspark House, 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom, and Mr K. Dane Brooksher, Co-Chairman and Chief Operating Officer, ProLogis Trust, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 USA, have been elected as managers of the Company.

The newly elected managers has been appointed for a term of office which shall end on December 31, 2002 and shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The registered office of the Company is transferred from 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg to 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Date: July 20th, 1999.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41661/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

SANOLUX, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
H. R. Luxembourg B 45.235.

Auszug aus dem Protokoll der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 30. Juni 1999

1. Das Gesellschaftskapital setzt sich wie folgt zusammen:
Herr Karl Holzinger, Geschäftsmann, wohnhaft in D-89269 Vöhringen/Illerzell, Enzianweg, 500 Anteil.
2. Zum neuen Geschäftsführer wird ernannt:
Herr Karl Holzinger, vorgeannt.
3. Den vorherigen Geschäftsführern,
Herr Marcus Friemel, Kaufmann, wohnhaft in D-50859 Köln, Moltkestrasse, 5, und
Herr Stephan Friemel, Kaufmann, wohnhaft in D-50226 Frechen, Wildstrasse 9,
wird volle Entlastung erteilt.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1999.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 25, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41670/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

SINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.765.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée droit luxembourgeois dénommée SINCLAIR HOLDING S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 58.765, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mars 1997, publié au Mémorial C - 1997, page numéro 24650.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C - 1998, page numéro 14827.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gustave Stoffel, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Wilma Domenicucci, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Carlo Santoiemma, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoquer et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Remplacement des 240 actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de 1.000.000,- de liras italiennes chacune par 240 actions ordinaires de façon que l'entière du capital souscrit de la société qui est de 2.000.000.000,- de liras italiennes est représenté par 2.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1.000.000,- de liras italiennes chacune entièrement souscrites et libérées.

2) Conversion du capital souscrit et libéré de 2.000.000.000,- de liras italiennes en Euro, au cours de change fixé entre la lire italienne et l'Euro.

3) Réduction du capital souscrit de la société à concurrence de Euro 913,79817, en vue d'arrondir le capital social souscrit de Euro 1.032.913,79817 à Euro 1.032.000,- (un million trente-deux mille euros), sans annulation des actions existantes mais par la seule réduction de la valeur nominale des 2.000 (deux mille) actions existantes pour la porter de Euro 516,456899085 à Euro 516,-.

4) Annulation du capital autorisé existant et fixation d'un nouveau capital autorisé de la société de Euro 5.160.000,- (cinq millions cent soixante mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions autorisées d'une valeur nominale de Euro 516,- (cinq cent seize euros) par actions.

5) Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.032.000,- (un million trente-deux mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 516,- (cinq cent seize euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société a un capital autorisé de Euro 5.160.000,- (cinq millions cent soixante mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 516,- (cinq cent seize euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 mars 2002 autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6) Refonte totale des statuts à l'exception de l'article relatif à l'objet social et de l'article relatif au capital, lesquels resteront inchangés.

7) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer les 240 actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de 1.000.000,- de lire italiennes chacune par 240 actions ordinaires de façon que l'entière du capital social souscrit de la société qui est de 2.000.000.000,- de lire italiennes soit représenté par 2.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1.000.000,- de lire italiennes entièrement souscrites et libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de 2.000.000.000,- de lire italiennes en Euro, au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'Euro au 1^{er} janvier 1999, savoir 1936,27, de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à Euro 1.032.913,79817 représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de Euro 516,456899085.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire capital souscrit de la société à concurrence de Euro 913,79817, en vue d'arrondir le capital social souscrit de Euro 1.032.913,79817 à Euro 1.032.000,- (un million trente-deux mille euros),

sans annulation des actions existantes mais par la seule réduction de la valeur nominale des 2.000 (deux mille) actions existantes pour la porter de Euro 516,456899085 à Euro 516,-

et le remboursement aux actionnaires d'un montant de Euro 913,79817.

Pouvoir est conféré au Conseil d'Administration en vue de réaliser toutes les opérations en relation avec la réduction, dans le cadre des dispositions légales et notamment sous l'observation des prescriptions légales de l'article 69 (3) de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'annuler purement et simplement le capital autorisé existant, et de fixer le nouveau capital autorisé de la société à Euro 5.160.000,- (cinq millions cent soixante mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions autorisées d'une valeur nominale de Euro 516,- (cinq cent seize euros) par action, et confère au conseil d'administration les mêmes pouvoirs que ceux existants dans le cadre de l'ancien capital autorisé, aux fins d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.032.000,- (un million trente-deux mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de Euro 516,- (cinq cent seize euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société a un capital autorisé de Euro 5.160.000,- (cinq millions cent soixante mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de Euro 516,- (cinq cent seize euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 mars 2002 autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide la refonte totale des statuts, à l'exception toutefois de l'article relatif à l'objet social ainsi que l'article relatif au capital tel que fixé par la cinquième résolution qui précède, lesquels articles resteront inchangés, de façon que les statuts de la société auront dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de SINCLAIR HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.032.000,- (un million trente-deux mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de Euro 516,- (cinq cent seize euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société a un capital autorisé de Euro 5.160.000,- (cinq millions cent soixante mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de Euro 516,- (cinq cent seize euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 mars 2002 autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou télécopie. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis dans son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième vendredi du mois d'avril à onze (11 .00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Chaque année, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires devront être faits.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais - Evaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 70.000,-.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Stoffel, W. Domenicucci, C. Santoiemma, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1999, vol. 118S, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

J. Delvaux.

(41683/208/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

SINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.765.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 août 1999, actée sous le n° 472/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41684/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

MULTI MARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Camille Koener, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig,

2.- La société OELSNER FINANCIAL CORP. S.A., avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par:

Monsieur Camille Koener, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 20 août 1999.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination MULTI MARK S.A.

Art. 2. Siège social. 2.1. Le siège social est établi à Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet. 3.1. La société a pour objet l'achat et la vente de vêtements hommes, femmes, enfants, chaussures et accessoires.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. 4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent-cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (LUF 12.500,-) entièrement libéré.

Art. 6 Rachat des actions. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 8. Nombre d'actions. Les actions peuvent être émises, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration. 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration. 11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président de deux administrateurs.

11.3. Le conseil peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes. 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. 16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures du matin et pour la première fois en l'an deux mille un (2001).

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices. 21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation. 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre de l'an 2000.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en l'an 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 (cent) actions comme suit:

1.- Monsieur Camille Koener, prénommé sub 1), vingt-cinq actions	25
2.- La société OELSNER FINANCIAL CORP. S.A. prénommée sub 2), soixante-quinze actions	75
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme d'un million deux cent-cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 55.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège de la société est fixée L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006:
- a) Monsieur Camille Koener, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig;
- b) Madame Aline Corra, épouse de Monsieur Camille Koener, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig;
- c) Madame Murielle Corra, demeurant à F-57390 Russange, 3, place du 10 Mai 1940;
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
Monsieur Marco Pierre Hobscheit, demeurant à L-2531 Luxembourg, 11, rue Frantz Seimetz.
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.
Dont acte, fait et passé à
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont tous signé la présente minute avec le notaire.
Signé: C. Koener, B. Moutrier.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 1999, vol. 850, fol. 59, case 10. – Reçu 12.500 francs.
Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.
Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1999. *B. Moutrier.*
(41719/272/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1999.

TRAILER MESSAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 45.048.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 1999. Signature.
(41701/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

TRAILER MESSAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 45.048.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 1999. Signature.
(41702/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

TRAILER MESSAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 45.048.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 12 mai 1997

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire.
 2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
 3. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1996 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.
 4. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996.
 5. Révocation de Messieurs Egli et A. Winkler de leur mandat d'administrateur.
 6. Nomination de Messieurs Urs Taufenegger et Andreas Müller comme nouveaux membres du conseil d'administration.
 7. Divers.
- Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel comme Président de la présente.

2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.

3. Après présentation et analyse des états financiers 1996, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1996.

4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1996.

5. Révocation de Messieurs Marcel Egli et A. Winkler de leur mandat d'administrateur.

6. Nomination de Messieurs Urs Taufenegger, Lägerstrasse 15, CH-5430 Bettingen et Andreas Müller, Kesslernmattstrasse 3, CH-8965 Berikon comme nouveaux membres du conseil d'administration.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.30 heures.

Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41703/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

TRAILER MESSAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 45.048.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 11 mai 1998

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.

3. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1997 pour approbation et décision sur l'affectation du résultat.

4. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997.

5. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

6. Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Election de Monsieur Alexandre Vancheri comme Président de la présente.

2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approbation des rapports.

3. Après présentation et analyse des états financiers 1997, approbation des états financiers et reporter à nouveau du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1997, à savoir une perte de 6.185,- LUF.

4. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1997.

5. Acceptation avec décharge pleine et entière de la démission de CENTRA FIDES S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes et nomination de WILBUR ASSOCIATES LTD., Rosenbergerstrasse 1, Wallisellen-Zürich comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.30 heures.

Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 528, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41704/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

THIEFELS ET BOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 24, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.525.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 1^{er} septembre 1999, vol. 264, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH.

(41700/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

LA SPHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) La société de droit italien dénommée COMPAGNIA FINANZIARIA DI INVESTIMENTO S.p.A., ayant son siège social à Villorbe (I),

ici représentée par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par Monsieur Claudio Bacceli et Monsieur Carlo Santoiemma, employés de banque, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 1999,

laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2) La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par Monsieur Claudio Bacceli et Monsieur Carlo Santoiemma, préqualifiés.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de LA SPHERA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 6 août 2004 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou téléfax. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis dans son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le deuxième mercredi du mois d'avril de chaque année à douze (12.00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Chaque année, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires devront être faits.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi du mois d'avril 2000 à douze (12.00) heures.

A titre de disposition transitoire aux dispositions de l'article huit le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale des actionnaires se tenant immédiatement après la constitution.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article vingt, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

A titre de dérogation transitoire à l'article vingt-deux, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits pour la première fois en l'an 2000.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société COMPAGNIA FINANZIARIA DI INVESTIMENTO S.p.A., préqualifiée, dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	19.999
La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, préqualifiée, une action	1
Total: vingt mille actions	20.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille Euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Frais - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 93.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

II. Le mandat des administrateurs est gratuit. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Massimo De Meo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Treviso (I), Président,

b) Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur,

c) Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, Administrateur,

III. La durée du mandat des administrateurs est fixée à un (1) an et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2000 statuant sur le premier exercice.

IV. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La Société PRICEWATERHOUSECOOPERS, S.à r.l. établie à Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert,

V. La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à 1 an et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2000, statuant sur le premier exercice.

VI. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

VII. Le siège social de la société est fixé aux 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Baccei, C. Santoemma, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 118S, fol. 83, case 7. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1999.

J. Delvaux.

(41718/208/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1999.

EL.BI.PA., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4209 Esch-sur-Alzette, 6, rue Michel Lentz.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Arnold Pannacci, rentier, demeurant à L-4209 Esch-sur-Alzette, 6, rue Michel Lentz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. La société prend la dénomination de: EL.BI.PA., S.à r.l.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une tourbine hydraulique pour la production d'électricité à Bissen, Bannmillen.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement, sans pouvoir cependant entraîner la modification essentielle de celui-ci.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. 1) Cession et transmission en cas d'associé unique

Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2) Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

Art. 9. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. 1) Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2) En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille (31.12.2000).

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 19. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique, Monsieur Arnold Pannacci, se désigne lui-même comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à: L-4209 Esch-sur-Alzette, 6, rue Michel Lentz.

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Pannacci, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 août 1999, vol. 852, fol. 57, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1999.

B. Moutrier.

(41716/272/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 1999.

RENIMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 55.485.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(41664/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

SCHEMAVENTUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.683.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHEMAVENTUNO S.A.

Signatures

(41673/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

SCHEMAVENTUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.683.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 28 juin 1999

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 1999 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Sergio De Simoi, administrateur de société, demeurant à Treviso (Italie), administrateur;
- Monsieur Giuseppe Vignato, administrateur de société, demeurant à Belluno (Italie), administrateur;
- Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme
SCHEMAVENTUNO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41674/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

40655

SCHEMAVENTUNO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.803.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHEMAVENTUNO PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

(41675/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

SCHEMAVENTUNO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.803.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 28 juin 1999

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 1999 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Sergio De Simoi, administrateur de société, demeurant à Treviso (Italie), administrateur;
- Monsieur Giuseppe Vignato, administrateur de société, demeurant à Belluno (Italie), administrateur;
- Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SCHEMAVENTUNO PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41676/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

S.B.I. SCAN BALTIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.985.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 août 1999 a accepté la démission de l'administrateur Mathis Hengel et lui a accordé décharge pleine et entière. Elle a nommé Monsieur Frode Bjelland, administrateur de société, demeurant à Stavanger, Norway, Hognes Gate 53/A, pour terminer le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

M. Dennewald

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41671/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

S.B.I. SCAN BALTIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.985.

EXTRAIT

Par décision du 26 août 1999 le conseil d'administration a remplacé dans les statuts de la société toute référence à l'Ecu par des références à l'Euro conformément à l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 et ceci avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Pour extrait conforme

M. Dennewald

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41672/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

SERVICES AND ASSISTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.542.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 août 1999

- Conversion du capital actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros.
- Augmentation du capital autorisé de cent trente-trois euros et dix cents (133,10 EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent neuf mille huit cent soixante-six euros et quatre-vingt-dix cents (309.866,90 EUR) à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) et le capital social de treize euros et trente et un cents (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par incorporation de bénéfices reportés.
- Suppression de la valeur nominale des actions et adaptation de l'article 3 des statuts afférent aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale en remplacement de «Le capital autorisé est fixé à douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (12.500.000,- LUF) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune. Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, chacune d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).»

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41680/794/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.

SICLAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 58.688.

Extract of the minutes of the Annual Ordinary Shareholders' Meeting held on 13 July 1999 at 11.00 hours

After due deliberation, the Annual Ordinary Shareholders' Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

Frist resolution

Resolved that the Business Report presented by the Board of Directors and the Statutory Auditors' Report are acknowledged and recognised.

Second resolution

Resolved that the Annual Accounts as at 31 December 1997 have been approved in the presented version.

Third resolution

Resolved in separate resolutions that for the business period 1996/97 the Directors and Statutory Auditors be discharged.

Forth resolution

Resolved that the loss will be carried forward.

Fifth resolution

Resolved that the resignation of Mr Manfred Braun and Mrs Nathalie Hilgert as Directors of the company and the nomination of Mr Carl Scharffenorth and Mr Horst Sonntag was acknowledged and all Directors and the Statutory Auditors be re-appointed their mandates ending at the Annual Ordinary Meeting for the business year 1999.

For the correctness of the extract
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 1999, vol. 528, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41682/577/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 1999.